

Date de Convocation

07.05.2024

L'An Deux mil vingt-quatre le quatorze mai à 20h00

Date d'affichage

07.05.2024

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, LEGRAND Catherine, LEBOURG

En exercice : 15

Angélique, WATTELIER Nathalie, Régine BELLET, DEBEAUVAIS Stéphanie,

Présents : 15

DEPOIX Marie-Claude, Sandra EVRARD Mrs LECOURT Jacques, Henri HUSSON,

Votants : 15

DUMOUCHEL Jean-Marie, François HURARD, M COURTOIS Michel et Patrice

Absent: 0

LEFORT

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Sont excusés : 0

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Mme LEBOURG Angélique est élue secrétaire de séance.

Le PV du 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Bilan Finances

Madame le maire revient sur les taux des taxes communales 2024. Suite à la demande de l'Administration les taxes ne peuvent être augmentées comme elles ont été votées le 04 avril 2024. Les taux votés par le conseil municipal avec délibération qui « annule et remplace la précédente » sont ceux remis par l'Administration à savoir :

T.H : 15.76%

T.F.P.B : 41.48%

T.F.N.B : 30.02%

C.F.E : 16.86%

Taxe d'aménagement 2024
2024140501

Le conseil municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement communale à hauteur de 2%

Bilan CCAS

Mme le maire revient sur le repas du 02 juin 2024 pris en charge par la commune pour les personnes de 70 ans et plus – Un premier compte fait état de 110 personnes.

Centre de loisirs sans hébergement 2024
2024140502

Mme le maire annonce que le centre de loisirs sans hébergement aura lieu du 08 juillet au 02 aout 2024 soit quatre semaines. La nouveauté cette année est l'accueil des petits de 4 à 5 ans. Mme le maire précise que des investissements matériels vont être nécessaires, investissements subventionnés par la CAF à hauteur de 80%. Le centre va profiter de l'intervention des associations communales pour initier les jeunes à certains sports. La participation de l'association UFOLEP sera également bénéfique à ces jeunes enfants pour leur apprentissage aux sports dispensés. Le critérium du jeune pilote aura lieu en juillet .

Les encadrants ainsi que leur rémunération sont établis comme suit :

Statut	Indemnisation Montant brut	Mini-camps	Frais kilométriques
Directrice	102,56€	32,05€ / NUIT	0,32€ / KM
Directeur adjoint	96,15€	32,05€/NUIT	0,32€ / KM
Animatrice BAFA	83,33€	À voir qui participe	NON
Animatrice BAFA	83,33€	À voir qui participe	NON
Animatrice BAFA	83,33€	À voir qui participe	NON
Stagiaire BAFA	41,03€	NON	NON
Stagiaire BAFA	41,03€	NON	NON
Stagiaire BAFA	41,03€	NON	NON

Les tarifs pour cette année sont les suivants :

	Non imposable	Imposable
Londinières et communes participantes	9,50€ / jour	10,50€ / jour
Autres communes	19€ / jour	21€ / jour
Mini camps / nuitées	7€ / jour	7€ / jour
Droits d'inscription	4,50€	4,50€

Bilan travaux

Mme le maire et Monsieur l'adjoint reviennent sur les travaux réalisés dernièrement à savoir :

- Les travaux du commerce rue du général de gaulle sont en cours de réalisation
- Les travaux sur le local de la salle polyvalente sont en cours de réalisation.

Horloge de l'église 2024140503

Mme le maire propose le devis n°1266 de l'entreprise BIARD ROY pour les réparations de l'horloge de l'église à hauteur de 4842€ HT. Le conseil valide ce projet et accepte ce devis.

Travaux rue des granges 2024140504

Mme le maire revient sur les travaux de voirie rue des granges : De nouvelles dégradations sont apparues, un nouveau devis de réparation de l'ensemble est présenté pour un montant de 15558€HT
Le conseil municipal valide le devis et autorise le paiement de la facture correspondante

Mme le maire revient sur les travaux de voirie rue des granges : De nouvelles dégradations sont apparues, un nouveau devis de réparation de l'ensemble est présenté pour un montant de 15558€HT
Le conseil municipal valide le devis et autorise le paiement de la facture correspondante

Délibération relative à la constitution d'un groupement de commandes Etude de faisabilité pour la sécurisation et fiabilisation de l'alimentation en eau potable 2024140505

Vu les articles L.2113-6 à L.2113 -8 du Code de la Commande Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude sécurisation réalisée par SUEZ Consulting (2020), la solution de fiabilisation et de sécurisation du SIAEPA du Plateau d'Aliermont et de la commune de Londinières passait par une interconnexion avec le captage de Villy-sur-Yères (SIAE du Caux-Nord-Est).

En effet, les ressources du SIAEPA du Plateau d'Aliermont (captage de Fréauville) et de Londinières (source de la Héanne) sont classés sensibles SDAGE, car sensibles aux pesticides (et notamment aux métabolites de l'atrazine).

C'est dans ce cadre qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été engagé en 2023. Ce marché a été attribué au bureau d'études DCI Environnement. La phase d'AVP de l'étude de conception a été finalisée mi-2023.

Les nouvelles analyses sanitaires menées par l'ARS à compter de 2023 ont mis en évidence la présence de métabolites de chloridazone et de chlorothalonil, au-delà de la limite de qualité réglementaire (LQ « eau traitée » = 0,1 µg/l) dans les 3 sources concernées par cette solution de sécurisation/fiabilisation. Le captage de Villy, qui devait permettre de diluer les ressources de Fréauville et de Londinières n'est donc plus en mesure d'assurer ce rôle.

Le marché de maîtrise d'œuvre susdit a donc été arrêté le temps de décider de la stratégie à mettre en œuvre par les collectivités.

Le SIAEPA du Plateau d'Aliermont et la commune de Londinières envisagent de se sécuriser entre eux et de trouver une solution de fiabilisation commune. Il est par ailleurs pertinent d'intégrer le SAEP de Wanchy-Douvrend à l'étude, du fait de sa proximité géographique.

Afin de mutualiser les coûts de procédure et de mener conjointement l'étude, il est proposé de constituer un groupement de commandes. Cette procédure sera menée et financée par un groupement de commandes constitué en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, et composé des collectivités suivantes : SIAEPA du Plateau d'Aliermont, Commune de Londinières, SAEP de Wanchy-Douvrend.

Il est proposé de confier la coordination du groupement au SIAEPA du Plateau d'Aliermont.

Chaque membre du groupement ayant intérêt à la réalisation de l'étude, la répartition de l'ensemble des dépenses est établie à parts égales entre les Parties.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses		
Nature	Montant Estimé € HT	Montant Estimé € TTC
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	11 564,00 €	13 876,80 €
Frais de publication et de dématérialisation, reprographie, envois	500,00 €	600,00 €
Etude	50 000,00 €	60 000,00 €
Sous-Total	62 064,00 €	74 476,80 €
<i>Imprévus (10%)</i>	<i>6 206,40 €</i>	<i>7 447,68 €</i>
TOTAL DEPENSES	68 270,40 €	81 924,48 €
Recettes		
Nature	Montant Estimé € HT	Montant Estimé € TTC
Subventions (75%)	51 202,80 €	61 443,36 €
Part Commune de Londinières (1/3)	5 689,20 €	6 827,04 €
Part SIAEPA Plateau d'Aliermont (1/3)	5 689,20 €	6 827,04 €
Part SAEP Wanchy-Douvrend (1/3)	5 689,20 €	6 827,04 €
TOTAL RECETTES	68 270,40 €	81 924,48 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE de constituer un groupement de commandes pour la passation et le suivi de l'étude de faisabilité de sécurisation et de fiabilisation de l'alimentation en eau potable entre :

- Le SIAEPA du Plateau d'Aliermont,
- La Commune de Londinières,
- Le SAEP de Wanchy-Douvrend ;

- **APPROUVE** le plan de financement mentionné ci-dessus ;
- **DESIGNE** le SIAEPA du Plateau d'Alhiermont comme Coordonnateur du Groupement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Coordonnateur du Groupement à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'étude ;
- **AUTORISE** le Coordonnateur du Groupement à engager la procédure de marché public d'étude et à assurer les missions qui lui sont dévolues en application de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activités

Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique
2024140506

Le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel pour la période allant de mai au 31 juillet 2024. Cet agent sera recruté sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mme le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien courant des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter dès que possible en mai jusqu'au 31 juillet 2024 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter cet agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, dès que possible en mai jusqu'au 31 juillet 2024.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif

Tenue bureau de vote élections européennes du 09 juin 2024

2024140507

Horaires	Elus
----------	------

8h00- 10h30	* François HURARD * Patrice LEFORT * Sandra EVRARD
10h30 – 13h00	* Nathalie WATTELIER * Stéphanie DEBEAUVAIS * Angélique LEBOURG
13h00 – 15h30	* Régine BELLET * Michel COURTOIS (si absent - remplaçant) * Marie-Claude DEPOIX
15h30 – 18h00	* Jacques LECOURT * Catherine LEGRAND * Régine MARTEL

Dépouillement

Table 1 : DEBEAUVAIS Stéphanie – DEBEAUVAIS Patrick – FREULLET Michel – DOUVILLE Dominique

Table 2 : GAUDRY Jacques – DECAMPS Brigitte – LEGRAND Catherine – LEGRAND Philippe

Table 3 : Annick COURTAUD – Marie-Claude DEPOIX – Marc LACAILLE – Nelly LACAILLE.

Affaires courantes

- 1) Le dispositif départemental Tope là ! est lancé. La commune va proposer certaines missions à des jeunes volontaires de 16 à 26 ans pour 40 heures réalisées dans la commune.
- 2) Mme le maire revient sur la vente du terrain communal au moto-cross. Une proposition de la FFM est évoquée. Mme le maire lit au conseil sa réponse à cette proposition. Le conseil sera informé prochainement de l'offre définitive de la FFM.
- 3) Mme le maire revient sur le sujet concernant le centre d'hébergement communal et notamment les chalets qui pourraient être proposés à la location pour les salariés de la centrale pour le nouvel EPR. Mme le maire relate les différentes réunions sur ce thème et assure que la commune ainsi que la communauté de communes sont prêtes et motivées pour répondre aux besoins concernant ce projet.

Les agents communaux ont besoin de certaines formations notamment de permis spécifiques pour les tâches courantes ; aussi Mme le maire présente les propositions de l'auto-école de la BETHUNE de Neufchâtel à savoir :

- Formation au permis de conduire B/E à hauteur de 741.67€ HT
- Formation au permis catégorie B96 à hauteur de 566.67€ HT (pour deux agents)

Le conseil municipal valide ces dépenses relatives aux permis obligatoires pour les agents.

Affaires courantes
Complexe mutli-sports - 2024140509

Le conseil municipal valide le projet de création d'un complexe multisports dans la commune pour un montant de 76150€HT.

Il autorise les demandes de subventions auprès de l'agence nationale du sport et du département de Seine-Maritime pour ce projet et accepte le plan de financement.

Agence nationale du sport : 38075€HT soit 50%

Département de la Seine-Maritime : 22845€HT soit 30%

Autofinancement : 15230€HT soit 20%

Affaires courantes
Formation Gestes premiers secours - 2024140510

Mme le maire propose au conseil municipal de former les agents aux gestes premiers secours par le biais de l'intervention des pompiers du Département. Le prix de la formation est de 75€ par agent. Cette formation aurait lieu pendant les vacances de la Toussaint et se déroulerait en une journée – Deux groupes de 10 personnes peuvent y participer. Les agents d'autres communes peuvent être amenés à s'y rattacher. La facturation se ferait selon le nombre d'agents de la commune de Londinières ayant bénéficiés de celle-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette offre.

Affaires courantes
Loyer 7 local Rue du Général De Gaulle
2024140511

Mme Angélique LEBOURG quitte la salle et ne prend pas part à cette délibération.

Mme le maire présente un bilan de l'avancement des travaux du local communal situé au 7 rue du général de Gaulle qui va bientôt accueillir un magasin (vêtements, accessoires, salon de thé). Aménagement possible pour début juin.

Pour ce faire il est obligatoire d'établir un bail entre la commune et les locataires du local. Ce bail sera défini après délibération du conseil municipal et voté à l'unanimité des membres présents, comme suit :

- Modalité : Bail commercial
- Durée : 9 ans
- Loyer mensuel : 600 euros.
- Date du début du bail : 10 juin 2024
- Révision du loyer : annuelle – dernier trimestre 2024 pour base.
- Taxe foncière : 1 /3 pour le locataire.
- Ordures ménagères : 1 /2 de la TOM de l'ensemble de l'immeuble.
- Dépôt de garantie : aucun.

- Etat des lieux : obligatoire à l'entrée et sortie.

Affaires courantes
Budget primitif budget commune 2024
2024140512

Mme le maire revient sur l'équilibre du budget et propose au conseil municipal les montants des sections suivants :

Section de fonctionnement DEPENSES : 1 725 757.08 €

Section de fonctionnement RECETTES : 1 725 757.08 €

Section d'investissement DEPENSES : 1 412 400€

Section d'investissement RECETTES : 1 412 400€

Affaires courantes
Affectation des résultats 2023
2024140513

Le conseil municipal réunit en séance sous la présidence de Mme le maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivant :

	Résultat 2022	Virement à la SI	Résultat 2023	Restes à réaliser 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	470 021.37€		-208 075.34€	245 400€	106 912.23€
Fonctionnement	789 691.31€		327 045.77€	90 366.20€	1 116 737.08€
	1 259 712.68€		118 970.43€	335 766.20€	1 223 649.31€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31.12.2023 1 116 737.08€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) 486 374€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 630 363.08€

Total affecté au c/1068 486 374€

Questions diverses

Monsieur LEFORT et Madame LEGRAND reviennent sur l'entretien du cimetière actuellement, Mme le maire répond que les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'établissement de ces tâches depuis ces derniers mois et la restriction de personnel depuis un certain temps n'arrange pas les choses.

Néanmoins le nécessaire sera fait au plus vite.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 21H30

